Conseil consultatif du quartier Beauséjour – 4 Juin 2015

Étaient présents
Claudine Robic, maire adjointe
Laurence Gally, référent et conseillère municipale
Edmond Robin, conseiller municipal
Laurent Gallois, conseiller municipal
Sylvie Babajko, habitante
Michel Jakimowicz, représentant de l'association Beausejour
Benjamin Charles, habitant
Éliane Chambault, habitante
Robert Brisedoux, habitant

Absents excusés
Sylvain Gallot
Jean Pierre Romeuf

Éliane Chambault informe le conseil consultatif, de la création d'un collectif, rue de l'Etang, pour défendre l'aspect résidentiel et harmonieux des habitations actuelles.
Les habitants veulent rester vigilants face à une nouvelle demande de permis de construire dans la rue, ce permis ayant été déjà refusé deux fois.

Sylvie Babajko, quant à elle, soulève le problème du stationnement de nombreux véhicules entre la rue du Moulin et la rue des Molières, depuis la création de la zone violette dans la première partie de l'avenue Guy de Coubertin.
Le conseil consultatif demande que l'avenue Guy de Coubertin soit mise en zone violette dans sa totalité. Il souhaite aussi que la police municipale passe plus souvent pour des contrôles et verbalise les voitures mal garées qui empiètent sur l'étendue du trottoir.
Les élus conseillent par ailleurs de prévenir la police municipale dans le cas où des véhicules stationnent 7 jours durant ou plus sur la voie publique. Ils rappellent que les places de stationnement sont publiques et en aucun cas elles ne peuvent être privatisées par un quelconque dispositif.
Robert Brisedoux demande que cette règle soit précisée.

Aménagement de l'avenue Guy de Coubertin

Les différentes propositions qui avaient été faites lors de la réunion publique sous l'ancienne mandature sont examinées sur plan.
Laurent Gallois fait remarquer le coût excessif de chacune de ces propositions.
Différentes remarques émergent quant aux aménagements possibles :
- dangerosité du stationnement sur voirie pour les enfants qui circulent en vélo,
- mise de l'avenue Guy de Coubertin en sens unique,
- il est préférable de ne pas mettre de piste cyclable en raison des nombreuses sorties de voitures qui devraient la couper pour accéder à la rue; cela représente un danger potentiel,
- faire déjà respecter la vitesse de 50 km/heure par les véhicules et les camions,
- instaurer une zone 30 avec des ralentisseurs ou des coussins berlinois pour réduire de façon radicale la vitesse des véhicules, quel coût pour ce type d'aménagement et quels aménagements spécifiques ?
- pourquoi ne pas mettre des stops à toutes les rues ?
- la demande de stationnement est telle qu'il faut conserver les possibilités de stationnement sur le trottoir comme il est aujourd'hui.

Aménagement des abords du lac

Une esquisse d'aménagement et de fleurissement du lac, réalisée par Jérôme Buard des services espaces verts, est présentée avec plusieurs objectifs :
- préserver et protéger les berges du lac qui s'affaissent et qui sont dégradées par endroit,

- mettre en place des roches, des plantes de rive, pour stabiliser cette dernière et agrémenter les bords du lac,
- installer des plantes aquatiques filtrantes dans l'eau.

Cet espace public est très fréquenté par la population locale et en conséquence le conseil consultatif demande que:
- le déversoir du lac soit nettoyé toutes les semaines,
- les poubelles du lac soit vidées régulièrement et toutes les semaines,
- le règlement du lac soit affiché,
- le panneau d'affichage soit mis à neuf.

Laurence Gally précise qu'une campagne d'entretien des panneaux d'affichage va avoir lieu.

Autres remarques
- Edmond ROBIN relève que des chutes de branches d'arbres morts se produisent le long de la route de Limours ; il s'agit d'une forêt communale cogérée avec le PNR pour son entretien. Il est proposé qu'un contact soit pris avec le PNR pour lui demander un élagage afin de sécuriser une bande de plusieurs mètres de forêt en bordure de chaussée ; un élagage est également nécessaire route de Limours, au feu à gauche,
- au marché, il manque des poubelles qui seraient nécessaires,
- Rue Alexandre Dumas, un terrain en friche serait à nettoyer par les propriétaires mais il s'agit d' une succession en déshérence; de nombreux chats s'y reproduisent, des rats l'occupent, et cette fiche prend de l'ampleur, créant inconfort et gêne pour les voisins. Quelle solution ?
- Rue de l'étang : un propriétaire doit être rappelé à l'ordre pour la végétation débordant sur le trottoir,
- À l'angle de l'avenue Guy de Coubertin et de la rue du Moulin, un câble représente un risque car il pend à portée de main.

En fin de séance, les élus font un point sur l'évolution du projet de la gare.